

CONSEIL MUNICIPAL

*_*_*_*_*_*_*_*

SÉANCE DU MERCREDI 06 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATIONS

- **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021, AFFECTATION DES RESULTATS, VOTE DES BUDGETS 2022**
 - **Commune**
 - **Eau**
 - **Camping**
 - **Lotissement du Cros d'Aymont**
 - **Lotissement des Moulergues**

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNÉE 2022**
- **PROGRAMME DE RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2022 ET DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL SOLIDAIRE**
- **FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022-2024**
- **MOTION POUR LA POURSUITE DES ACTIVITES DE LA SOPA**
- **MOTION POUR RELIER LE CŒUR DU MASSIF CENTRAL A PARIS EN TRAIN DE NUIT A COURT-TERME**
- **ETUDE DE FAISABILITE DE LA CONDUITE D'INTERCONNEXION MAURIAC-PUY DE BOUVAL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 659 187,15 €
Recettes	2 849 430,26 €
Excédent de clôture	1 190 243,11 €

Investissement

Dépenses	1 297 271,74 €
Recettes	1 394 677,60 €
Excédent de clôture	97 405,86 €
Restes à réaliser en dépenses	2 261 465,49 €
Restes à réaliser en recettes	1 167 538,00 €
Besoin de Financement	996 521,63 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve : 13 voix POUR - 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION, le compte administratif 2021.

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à Pleaux

Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 015-211501531-20220406-CA2021COMMUNE-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET GENERAL DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé,
pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2021, conforme aux résultats du compte de gestion du receveur, délibère et décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2021:

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	1 035 000,00 €
RESULTAT AU 31/12/2021	Excédent	1 190 243,11 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement article 1068 du budget 2022	996 521,63 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) article R 002 Du budget 2022	193 721,48 €

1) INVESTISSEMENT :

Excédent au 31/12/2021		97 405,86 €
- Excédent à reporter au budget 2022 Article R 001		97 405,86 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif 2021.

Visa de la Sous-Préfecture



Fait et délibéré à Pleaux
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 015-211501531-20220406-BP2022COMMUNE-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget principal de l'année 2022, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	2 631 400,00 €	3 525 500,00 €
<u>Recettes</u>	2 631 400,00 €	3 525 500,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget principal 2022 :

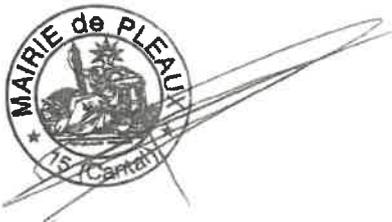
résultat du vote : 13 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION - Mme Monique VIOSSANGE

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absent avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du service des Eaux qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	67 393,69 €
Recettes	43 724,32 €
Déficit de clôture	-23 669,37 €

Investissement

Dépenses	220 812,35 €
Recettes	401 045,44 €
Excédent de clôture	180 233,09 €
Restes à réaliser en dépenses	298 844,09 €
Restes à réaliser en recettes	118 619,56 €
Besoin de Financement	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL,
administratif 2021 du service des Eaux,

Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DU SERVICE DE L'EAU DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du service de l'eau dressé,
pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2021 du service des Eaux délibère et décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2021

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2021	Déficit	23 669,37 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2022)	0,00 €
	Déficit reporté (report débiteur article D002 du budget 2022)	23 669,37 €

1) INVESTISSEMENT :

Excédent au 31/12/2021	180 233,09 €
- Excédent à reporter au budget 2022 Article R001	180 233,09 €

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le **15 AVR. 2022**
ID : 015-211501531-20220406-BP2022EAU-BF

Nombre de Conseillers
en exercice **15**
présents **12**
votants **14**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2022 du service de l'eau, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	90 897,00 €	369 200,00 €
<u>Recettes</u>	90 897,00 €	369 200,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2022 du service de l'eau :

**résultat du vote : 14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION**

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DES CAMPINGS ENTASSIT ET LONGAYROUX

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 des Campings Entassit et Longayroux qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	77 314,61 €
Recettes	109 505,74 €
Excédent de clôture	32 191,13 €

Investissement

Dépenses	31 690,09 €
Recettes	39 178,93 €
Excédent de clôture	7 488,84 €

Restes à réaliser en dépenses	7 127,95 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de Financement	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 des Campings Entassit et Longayroux.

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice **15**
présents **12**
votants **14**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DES CAMPINGS DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**à l'unanimité, déclare que le compte de gestion des campings dressé,
pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DES CAMPINGS ENTASSIT ET LONGAYROUX

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2021 des Campings Entassit et Longayroux délibère et décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2021

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2021	Excédent	32 191,13 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2022)	0,00 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur article R002 du budget 2022)	32 191,13 €

1) INVESTISSEMENT :

Excédent au 31/12/2021	7 488,84 €
- Excédent à reporter au budget 2022 Article R 001	7 488,84 €

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 015-211501531-20220406-BP2022CAMPING-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **14**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022 DES CAMPINGS D'ENTASSIT ET DE LONGAYROUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2022 des campings d'Entassit et de Longayroux, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	114 400,00 €	104 640,00 €
<u>Recettes</u>	114 400,00 €	104 640,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2022 des campings d'Entassit et de Longayroux :

**résultat du vote : 14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION**

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le **15 AVR. 2022**
ID : 015-211501531-20220406-CA2021LOTAYMON-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du Lotissement du Cros d'Aymont qui s'établit ainsi :

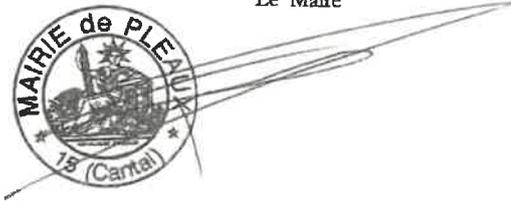
<i>Exploitation</i>	
Dépenses	8 284,44 €
Recettes	8 284,44 €
Résultat de clôture	0,00 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	20 647,16 €
Recettes	7 295,00 €
Déficit de clôture	13 352,16 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du Lotissement du Cros d'Aymont

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifie exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL M

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Lotissement Cros d'Aymont dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Avant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT CROS D'AYMONT

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2021 du Lotissement du Cros d'Aymont délibère et décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2021

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2021	Excédent	0,00 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2022)	0,00 €
	Excédent reporté (report à nouveau créateur article R002 du budget 2022)	0,00 €

1) INVESTISSEMENT :

Déficit au 31/12/2021	13 352,16 €
- Déficit à reporter au budget 2022 Article D 001	13 352,16 €

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 015-211501531-20220406-BP2022LOTAYMON-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2022 du Lotissement du Cros d'Aymont, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	20 967,00 €	20 695,00 €
<u>Recettes</u>	20 967,00 €	20 695,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2022 du Lotissement du Cros d'Aymont :

**résultat du vote : 14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION**

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Sous la présidence de M. URLI Christian, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du Lotissement des Moulergues qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	189 282,97 €
Recettes	334 214,90 €
Résultat de clôture	144 931,93 €

Investissement

Dépenses	175 261,39 €
Recettes	14 350,00 €
Déficit de clôture	160 911,39 €

Hors de la présence de Monsieur PEYRAL, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du Lotissement des Moulergues.

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
 Les jour, mois, an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en sous-préfecture
 et de l'affichage le
 Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL M

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - ✓ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Lotissement des Moulergues dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



COMMUNE DE PLEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la délibération : 14

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil Vingt-deux et le six avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX régulièrement convoqué le vingt neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur David PEYRAL, Maire.

Présents : Mme AUSSET, M. CHEYMOL, M. DAYRAL, M. DELFAU, Mme GAILLARD, M. OUVRIÉ, Mme PARSOIRE, M. PEYRAL, M. SEPCHAT, M. URLI, Mme VAISSIER, Mme VIOSSANGE.

Absents avec procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Objet de la délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Le Conseil Municipal de PLEAUX

Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2021 du Lotissement des Moulergues délibère et décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'affecter les résultats du compte administratif 2021

1) FONCTIONNEMENT :

POUR MEMOIRE :	Prévisions budgétaires	
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RESULTAT AU 31/12/2021	Excédent	144 931,93 €
AFFECTATION	- Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068 du budget 2022)	0,00 €
	Excédent reporté (report à nouveau crédeur article R002 du budget 2022)	144 931,93 €

1) INVESTISSEMENT :

Déficit Au 31/12/2021	160 911,39 €
A reporter au budget 2022 Article D 001	160 911,39 €

Visa de la Sous-Préfecture

Fait et délibéré à PLEAUX
Les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Lc Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture
et de l'affichage le
Le Maire



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 015-211501531-20220406-BP2022LOTMOULER-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2022 du Lotissement des Moulergues, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	337 783,86 €	329 803,32 €
<u>Recettes</u>	337 783,86 €	329 803,32 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2022 du Lotissement des Moulergues :

**résultat du vote : 14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION**

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le **15 AVR. 2022**

ID : 015-211501531-20220406-BP2022COMMUNE-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **14**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2022

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le projet de budget pour l'année 2022 qui s'établit en dépenses et en recettes pour le fonctionnement à la somme de 2 631 400 € et pour l'investissement à la somme de 3 525 500 € sans recours à l'augmentation des taux d'imposition communaux,
- ✓ Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix POUR), fixe comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2022 :

- Taxe foncière bâti : 42,56 %
- Taxe foncière non bâti : 55,50 %

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2022 ET DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL SOLIDAIRE

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2022 pour la rénovation de la Voirie Communale, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que les travaux portent sur les Voies Communales suivantes:

- à Pleaux : du Verdier - de *Granoux à la Maison Blanche - des Auzérals - du Village d'Enchanet*
- à Loupiac : de *Banilles Bas - de Banilles Haut - du Château - l'accès à la salle des Fêtes*
- à Saint-Christophe-les-Gorges : de *Limonès - de la Route des Lièvres*
- à Tourniac : du Chaumeil - de Lachaux - d'Artiges

Le montant des travaux estimés par "Cantal Ingénierie et Territoires" s'établit à la somme HT de 173 118,50 € et des honoraires de maîtrise d'œuvre à 3 758,35 € H.T., soit un montant global de l'opération de 176 876,85 € H.T.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide :

- ✓ d'approuver le programme de voirie communale 2022 tel qu'il vient de lui être présenté ;
- ✓ de lancer la consultation des entreprises après avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- ✓ d'autoriser son Président à signer le marché avec l'entreprise dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre avec "Cantal Ingénierie et Territoires" pour l'étude et le suivi d'exécution des travaux ;
- ✓ de solliciter du Département une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire pour un montant de 53 063 € ;
- ✓ de voter comme suit le plan de financement de l'opération

DEPENSES

Travaux	173 118,50 €
Honoraires	3 758,35 €
Montant H.T.	176 876,85 €

RECETTES

Fonds Cantal Solidaire (30 %)	53 063,00 €
Autofinancement	123 813,85 €
Montant total	176 876,85 €



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022-2024

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'Assemblée Départementale a mis en place, pour les collectivités, un dispositif de soutien financier : le Fonds Cantal Solidaire, afin de répondre à des besoins spécifiques.

Il les informe qu'une nouvelle programmation des aides est organisée pour la période 2022-2024.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à cette programmation les travaux suivants :

- **2022 : Rénovation de la voirie pour un montant de 176 877 € H.T.**

Subvention FCS (30 %)	53 063 €
Fonds propres	123 814 €

- **2023 : Réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la Cité des Rosiers pour un montant estimé de 250 000 € H.T.**

Subvention FCS (30 %)	75 000 €
Fonds propres	175 000 €

- **2024 : Réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la Cité Soubeyre pour un montant estimé de 250 000 € H.T.**

Subvention FCS (30 %)	75 000 €
Fonds propres	175 000 €

Invité à se prononcer le Conseil Municipal -à l'unanimité et après en avoir délibéré- décide la saisine du Conseil Départemental pour le financement au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 des travaux précités.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 12
votants 14

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : MOTION POUR LA POURSUITE DES ACTIVITES DE LA SOPA

Depuis plus de 40 ans, la SOPA, société civile créée par des éleveurs œuvre au service d'une grande partie du territoire cantalien dans le domaine de l'équarissage. Implantée à Cros de Montvert, cette société a fait la preuve de son efficacité au service du monde agricole mais aussi des particuliers et dans tous les domaines de son activité.

Aujourd'hui, la SOPA va perdre le marché qu'elle détenait sur le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze et le Lot si rien n'est fait. En effet, ses activités devraient être reprises, dans le cadre d'un marché privé, par une société à la fois concurrente et actionnaire de la SOPA.

L'activité de la SOPA, ses 40 emplois, les retombées économiques et fiscales, les perspectives d'avenir sont menacés à court terme.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- manifeste son attachement à la poursuite des activités de la SOPA ;
- constate le bon fonctionnement et les bons résultats de cette entreprise ;
- refuse la disparition d'une usine qui a su s'inscrire positivement dans son environnement ;
- ne peut pas accepter la perte de 40 emplois directs ;
- s'étonne qu'au regard des préoccupations environnementales et sanitaires actuelles, on puisse favoriser le transport des animaux trouvés morts plutôt que d'avoir un traitement au plus près des zones de collecte.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **14**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : MOTION POUR RELIER LE CŒUR DU MASSIF CENTRAL A PARIS EN TRAIN DE NUIT A COURT-TERME

Dans le prolongement :

- ✓ de la pérennisation du statut « *Train d'équilibre du territoire* » du train Aubrac (Clermont-Ferrand – Béziers) pour dix ans jusqu'à fin 2031 (cf. motion du Conseil Municipal en date du 22 juin 2021),
- ✓ de l'annonce par le Premier Ministre le 14 janvier dernier, du retour du train de nuit à Aurillac à l'horizon 2024,

et considérant que cette liaison pourrait être maximisée grâce à la desserte du Cantal d'Ouest en Est (avec notamment la station du Lioran) ainsi que de l'Ouest et du cœur Lozère en la prolongeant vers Saint-Flour, Saint-Chély-d'Apcher, Marvejols et Mende ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- demande à l'Etat d'inscrire le prolongement du train de nuit Paris-Aurillac vers Le Lioran, Saint-Flour, Marvejols et Mende dans le cadre de la nouvelle convention des trains d'équilibre du territoire (TET) ;
- précise que l'absence de desserte rapide du Massif Central par le train de nuit viendrait compromettre les efforts des politiques d'attractivité développés par les territoires pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises ;
- réaffirme :
 - l'utilité des trains de nuit dans le Massif Central, pour assurer le développement et la cohésion des territoires ainsi que l'effectivité de l'égalité républicaine ;
 - le besoin de rénovation complète de la ligne de l'Aubrac pour assurer sa pérennité à long terme.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **14**

L'an deux-mille-vingt-deux, le six avril
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absentes ayant donné procuration : Mme Colette THEVENOUX à Mme Agnès GAILLARD, Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Absent avec excuses : M. Benjamin BONY

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE DE LA CONDUITE D'INTERCONNEXION MAURIAC-PUY DE BOUVAL

Dans le cadre des études de restructuration et de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable portées par l'Entente Intercommunale Xaintrie-Cantal-Corrèze, Monsieur le Maire rappelle les orientations suivantes :

- 1°- le retrait des communes Corréziennes du projet (choix d'une alimentation depuis Argentat),
- 2°- la solution permettant de bénéficier à la fois d'une interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Mauriac et l'exploitation du nouveau forage de Salles.

La collectivité étant propriétaire de la conduite d'interconnexion Mauriac-Puy de Bouval, Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de procéder à un diagnostic de ladite canalisation et de s'assurer de la faisabilité du scénario d'alimentation par le Syndicat de Mauriac en réalisant une simulation réelle et d'un suivi de télésurveillance.

Il présente alors aux élus le devis du bureau d'études ACDEAU établi à sa demande pour cette prestation lequel est chiffré à la somme de 14 800 € H.T.

Monsieur le Maire indique également que cette étude pourrait bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %.

Il invite alors les conseillers à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité et considérant la pertinence de recueillir au préalable tous les éléments techniques, décide :

- d'approuver la proposition d'études présentée par ACDEAU pour un montant de 14 800 € H.T. ;
- de solliciter de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention de 7 400 €.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

